Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/2026
ID : 074-200011773-20260908-BC_2026_0111-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Avenant n°1 au marché d'acquisition d'un camion de collecte de déchets d'occasion

N° BC_2026_0111

Séance du : 8 septembre 2026

Convocation du : 2 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Nicolas TEREINS, Jean-Paul BOSLAND, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-12 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le marché d'acquisition d'un camion de collecte de déchets d'occasion a été attribué à la société SEMAT pour un montant forfaitaire de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC.

Le marché a été notifié le 28/07/2026.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter une prestation de peinture suite à la commande du camion. La cabine, le caisson et la porte-arrière seront peints en jaune RAL1021 (modification de faible montant - article R. 2194-8 du Code de la commande publique).

La prestation est chiffrée à 17 000 € HT, soit 20 400 € TTC.

Suite à l'avenant, le nouveau montant du marché se porte à 317 000 € HT soit 380 400 € TTC, représentant une augmentation de 5,67 %.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 du marché d'acquisition d'un camion de collecte de déchets d'occasion à conclure avec la société SEMAT dans les conditions sus-énumérées,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/2026
ID : 074-200011773-20260908-BC_2026_0111-DE

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 08/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 08/09/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.